



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY**

**8, RUE CAROLINE FOLLET  
80160 CONTY**

**☎ 03.22.41.20.20**

**☎ 03.22.41.20.64**

**✉ : [courrier@cccconty.com](mailto:courrier@cccconty.com)**

### **Compte-rendu du Conseil Communautaire**

**4 juin 2015**

**19 Heures à Brassy**

**Date de convocation** : 28 mai 2015

**Date d'affichage** : 5 juin 2015

**Délégués titulaires** : CORNIQUET Jean-François, DUPONT Philippe, BLEYAERT Joseph, COURTIN Bernard, GLORIEUX Gérard, BOULENGER Annie, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, BERNARD André, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, de MONCLIN Arnaud, LEFEVRE André, MOUTON Valérie, POMART Jean-Pierre, WATTEZ Aubert, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, CARE Nadine, COCQ Philippe, PERONNE Michelle, MATHON Christine, BOUCHER Eric, FAUQUEMBERGUE Martine, HERMANT Jean-Luc, DELAVENNE Daniel, MAGNIER Patrick, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, MEERSCHMAN Guy

**Délégués suppléants** ayant pouvoir de leurs titulaires : PETIT Gérard (suppléant de PALMAERT Yolaine), DHEILLY Laurent (suppléant de ROUZAUD Jean-Marie), MONTARDIER David (suppléant de JANDOS Rodolphe)

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir** : BALIN Jeannine (pouvoir à MOYENS Jean-Pierre)

**Absents excusés** : DUBOIS Jean, DOMART Alain, MARGRY Jean-Pierre, NORMAND Lionel, de l'EPINE Audouin

Le Président demande au Conseil Communautaire si le compte-rendu du 9 avril 2015 est conforme aux débats. A l'**UNANIMITE**, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu.

Madame Clarisse VAN OOTEGHEM est désignée, par le Conseil Communautaire à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

#### **A l'ordre du jour** :

- Administration générale : modification des statuts du syndicat mixte de Pays (compétence « Application du Droit des Sols »), élection d'un nouveau délégué au Syndicat Mixte Somme Numérique, élection d'un nouveau délégué titulaire au syndicat mixte portant les équipements du

championnat du monde d'attelage, décisions modificatives budgétaires, validation du tableau des effectifs suite à des avancements de grade, admissions en non-valeur,

- Culture/Tourisme : nouvelle dénomination de la Communauté de Communes (modification statutaire)
- Urbanisme : approbation de l'avant-projet du PLU de Loeuilly,
- Questions diverses.

## **Administration générale**

### ❑ Modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que c'est ce point à l'ordre du jour qui justifie la réunion du Conseil communautaire. Il s'agit de délibérer sur le projet de modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois. En effet, les communes pourvues d'un document d'urbanisme et qui adhèrent à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, de l'ADS (Autorisation du Droit du Sol) de l'Etat. Ces communes doivent s'organiser pour créer un service instructeur et c'est donc le Pays du Grand Amiénois qui va se doter de cette compétence. Le service instructeur va s'appuyer sur l'ingénierie existante d'Amiens Métropole. Pour cela, le syndicat mixte de Pays doit rapidement se doter de la compétence afin de mettre en place le service qui devra être opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'où la nécessité de délibérer dans les meilleurs délais.

Monsieur CORNIQUET précise que les dossiers des communes sans documents d'urbanisme continueront d'être instruits par l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois.

### ❑ Election d'un nouveau délégué au syndicat mixte Somme Numérique

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'à la suite de la démission de Monsieur LETALLE du conseil municipal de Namps-Maisnil, il convient d'élire un nouveau délégué au syndicat mixte Somme Numérique. Le Président précise que ce nouveau délégué devra informer davantage le Conseil Communautaire sur travaux du syndicat mixte. Lors de la réunion de Bureau jeudi dernier, Monsieur COCQ a fait part de son souhait de se présenter pour représenter la Communauté de Communes à Somme Numérique. M. COCQ fait part de ses relations quasi quotidiennes avec Somme Numérique depuis que la Montée En Débit (MED) a été mise en place sur la commune de Nampty et des problèmes rencontrés.

Le Président demande si d'autres délégués souhaitent être candidats. Aucun autre candidat se déclarant, le Président passe au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire élit Monsieur COCQ délégué au syndicat mixte Somme Numérique.

Le Président l'informe que le comité syndical Somme Numérique se réunit le lundi 8 juin.

### ❑ Election d'un nouveau délégué titulaire au syndicat mixte portant les équipements du championnat du monde d'attelage

Le Président laisse la parole à Monsieur BOHIN.

Monsieur BOHIN indique que 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, représentant la Communauté de Communes du Canton de Conty, siègent à ce syndicat. Elu conseiller départemental en mars dernier, il représente désormais le Département au syndicat mixte. La Communauté de Communes finançant en partie le syndicat, il lui semble donc important que le Président de la Communauté de Communes y soit délégué titulaire.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat se déclarant, le Président passe au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire élit Joseph BLEYAERT, délégué titulaire au syndicat mixte portant les équipements du championnat du monde d'attelage.

❑ Décisions modificatives budgétaires

Le Président indique que des décisions modificatives doivent être prises sur le budget principal M14 :

- intégration des résultats du budget M4 Touquet Savor dans le budget principal M14, il s'agit de reprendre les résultats du CA 2014, soit un déficit de fonctionnement de 943 288 € et un excédent d'investissement de 944 495 € soit un excédent de clôture de 1 207 €.
- actualisation de la facture de maîtrise d'œuvre sur les travaux de traverse de Loeuilly : 406 €
  - Ajouter 406 € au 458105
  - Ajouter 406 € au 458205
- paiement de la dernière facture du périscolaire de Namps-Maisnil : 3 110 €. Il s'agit de flécher cette somme dans les opérations non affectées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve ces 3 décisions modificatives.

❑ Admissions en non-valeur :

Le Président présente les admissions en non-valeur sur le budget OM M4 pour les années 2009 à 2013, pour un montant de 4 186,64 €. Cette somme avait déjà été présentée lors de l'élaboration du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise ces admissions en non-valeur sur le budget OM 2015 pour un montant de 4 186,64 euros

❑ Tableau des effectifs

Le Président indique que des avancements de grade pour 2015 sont possibles et propose la suppression et la création des postes ci-dessous :

Suppression	Création	Date
1 poste à temps non complet d'adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	1 poste à temps non complet d'adjoint technique 1 <sup>e</sup> classe	au 1 <sup>er</sup> juillet 2015
1 poste à temps complet d'adjoint technique 2 <sup>e</sup> classe	1 poste à temps complet d'adjoint technique 1 <sup>e</sup> classe	au 1 <sup>er</sup> novembre 2015
1 poste à temps complet d'adjoint administratif 2 <sup>e</sup> classe	1 poste à temps complet d'adjoint administratif 1 <sup>e</sup> classe	au 1 <sup>er</sup> novembre 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire supprime et crée les postes ci-dessus.

## **Culture-tourisme**

Le Président laisse la parole à Monsieur BOHIN.

Monsieur BOHIN rappelle que la commission s'est réunie la semaine précédente pour faire des propositions sur la dénomination de la Communauté de Communes car le canton de Conty n'existe plus. Une douzaine de propositions a été faite. Celles, revenant le plus, sont Communauté de Communes du Contynois et Communauté de Communes de la Selle et Eoissons. Cette dernière proposition a été écartée car elle n'est pas représentative de l'ensemble du territoire et de ses 23 communes.

La commission a donc proposé Communauté de Communes du Contynois, voire Communauté de Communes du Pays Contynois. Le Bureau, réuni, la semaine dernière, a proposé de soumettre au conseil communautaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONTYNOIS

Il s'agit d'une modification statutaire, les conseils municipaux seront donc appelés à délibérer dans les 90 jours qui suivent la délibération du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de nommer la Communauté de Communes du Canton de Conty : Communauté de Communes du Contynois.

## **Urbanisme**

Le Président laisse la parole à Monsieur CORNIQUET.

Monsieur CORNIQUET propose l'approbation de l'arrêt projet du PLU de Loeuilly. Un premier arrêt projet avait été approuvé l'année dernière par le conseil communautaire mais les services de l'Etat l'ont refusé car les espaces constructibles représentaient une surface trop importante. Il est donc prévu 6,5 ha au lieu de 13 ha de terrains constructibles de la 1<sup>ère</sup> version.

Madame MOUTON précise que Loeuilly a bénéficié d'une dérogation au SCOT pour que les terrains constructibles soient en extension du village car le fond de vallée est concerné par le PPRI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'arrêt projet du PLU de Loeuilly.

## **Questions diverses**

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 20H15

**Le Président,**  
**J. BLEYAERT**